

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

ZAE « LA BRANCA DEL MAS »

ANNEE 2022

Réf : Article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

En application de l'article 11 de la loi citée en référence, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS (TTC)

NEANT

CESSIONS (TTC)

Terrains (Chapitre 70 - Compte budgétaire 7015)

Cession Lot N° 2 - SOCIETE MDSP

Lieu-dit : « La Branque del Mas »

Sect. AM – N° 440

Superficie : 11 a 33 ca

Mont HT : 56 650 €

Cession Lot N° 3 – SAS BORRAS

Lieu-dit : « La Branque del Mas »

Sect. AM – N° 441

Superficie : 5 a 86 ca

Mont HT : 29 300 €

A Pézilla la Rivière, Le 31/12/2022

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES